

18/20) VOTE de PRINCIPE pour acquisition de terrains destinés à des constructions scolaires.

Le MAIRE. - Je vous demande un accord de principe pour l'acquisition de terrains à Moufia et au Canal du Brûlé pour la construction de groupes scolaires dans ces deux centres.

Adopté à l'unanimité.

Sur la demande de M. BOYER est également adopté le principe pour l'acquisition d'un terrain à Ste-Clotilde (Allée des Manguiers) pour la construction d'un réservoir.